Lundi, 15 octobre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 133.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

L'UN DES RÉDACTEURS GÉRANT : ALPHONSE HERMANT.

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 40 c.
Dix fois dans un mois.	» — 30
Réclames.	1 — »»
Faits divers	1 — 50

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eu ène CARPENTIER.

Les abonnements partent des 1er et 16 de ch que mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 14 OCTOBRE 1849.

LE DOUAIRE DE MADAME HÉLÈNE DE MECKLEMBOURG.

L'Assemblée législative doit discuter demain, lundi, le projet de loi portant autorisation de payer à madame Hélène de Mecklembourg la somme de 300,000 fr., à titre de douaire pour l'annnée 1849. Avant cette discussion, nous croyons utile de démontrer que les 300,000 fr. réclamés par M. Passy ne sont point une dette de l'Etat et que la République ne doit rien à madame de Mecklembourg.

C'est dans le contrat de mariage même du duc d'Orléans que nous allons puiser les preuves de notre argumentation.

Les conditions sous l'empire desquelles le mariage de madame la duchesse d'Orléans s'est accompli portent, dit le rapport de M. Daru, le titre suivant : *Conventions matrimoniales entre M. le duc d'Orléans et madame la princesse Hélène de Mecklembourg.*

Ce titre suffirait déjà pour mettre l'Etat hors de cause, si nous ne trouvions dans le texte de ces conventions des preuves encore plus évidentes et plus irréfutables.

L'article 7 porte : « S. M. le roi des Français s'engage à soumettre aux Chambres législatives la proposition d'assigner à la future épouse un douaire de 300,000 fr. de rente annuelle et viagère, *sur le supplément de dotation dont l'expectative est assurée au prince futur époux par l'art.* 20 *de la loi du* 20 *mars* 1832.

» La princesse future épouse entrera en jouissance de cette rente aussitôt qu'elle sera veuve, pour en jouir sa vie durant, soit qu'elle demeure en France, soit qu'elle juge à propos de se retirer hors du royaume. »

Il résulte de cette clause que la rente annuelle promise à Mme de Mecklembourg par son beau-père, devait être prélevée, dans le cas où les chambres ratifieraient la promesse, *sur le supplément de dotation, dont l'expectative était assurée au prince futur époux* par l'art. 20 de la loi du 20 mars 1832.

Il est tellement certain que cet engagement était ainsi compris de Louis-Philippe lui-même, qu'il fut annexé au contrat, un article additionnel ainsi conçu :

« *Au cas que de besoin*, la rente viagère et annuelle de 300,000 fr. assurée comme douaire à la princesse royale *sera garantie par les biens personnels du duc d'Orléans et de la famille royale de France.* »

Pour nous cet article additionnel est parfaitement significatif : « *au cas que de besoin* » répond à toutes les éventualités. Il y en avait trois à prévoir.

1° Refus de la Chambre de voter le douaire qu'avait promis Louis-Philippe.

2° Sterilité de Mme Hélène de Mecklembourg, ou mort du duc son époux sans postérité.

3° Révolution du mépris, chute du trône, avénement de la République ou d'une dynastie quelconque à la couronne de France.

De ces trois éventualités la dernière s'est présentée.

Les parties contractantes rentrent dès-lors sous l'empire de l'article additionnel : *au cas que de besoin, etc.*

Il est vrai que, postérieurement aux *conventions matrimoniales* dont nous venons de faire connaître les principales clauses, la chambre des satisfaits a ratifié la promesse de Louis-Philippe et prévu même le cas où le prince royal viendrait à mourir avant son avénement au trône; mais cela ne change rien à la situation du trésor à l'égard de Mme Hélène de Mecklembourg.

La loi du 20 mars 1832, que l'on invoque, allouait au roi 12 millions, à la reine 600,000 fr., au prince royal un million à titre de dotation affectée à l'héritier présomptif de la couronne, et l'une de ses clauses portait que cette dernière somme serait au besoin augmentée à l'époque du mariage de M. le duc d'Orléans.

La loi complémentaire du 7 mai, en créant une rente de 300,000 fr. au profit de la veuve du duc d'Orléans, avait pour but de doter richement la mère d'un prince royal, héritier présomptif du trône de France.

La chute de la monarchie a eu pour premier effet d'anéantir les engagements de la France envers une famille qui avait manqué à tous les siens. Il n'y a plus, et il ne peut plus y avoir aujourd'hui *ni prince royal ni douairière de France.*

Et nous pouvons rappeler à messieurs les royalistes leur propre conduite en 1830.

En 1816, les chambres de la Restauration attribuèrent au duc de Berry, à l'occasion de son mariage, une dotation d'un million : après la mort de ce prince, la duchesse de Berry, mère, comme la duchesse d'Orléans, de l'héritier présomptif de la couronne, continua de jouir de la dotation et de tous les droits que lui assurait son contrat de mariage.

Que fit la branche cadette après la révolution de 1830? reconnut-elle à la princesse sicilienne le douaire promis par *conventions matrimoniales* entre elle et le duc de Berry?

Assurément non. Personne n'y songea; il était réservé à la famille d'Orléans, la plus opulente des maisons de toute l'Europe, la plus insatiable sur la question d'argent, de réclamer à la République française une dotation princière votée par les corrompus du règne passé, « en vue, comme le dit lui-même M. Passy, d'un état de choses qui a cessé d'exister. »

Ces raisons nous suffisent pour affirmer que les 300 mille fr. réclamés par M. Passy en faveur de Mme Hélène de Mecklembourg ne sont point une dette de l'Etat, et que la République ne saurait entretenir à ses frais des douairières.

Ce n'est pas à l'heure ou les royalistes viennent d'engloutir les millions de la France au bombardement de la République romaine qu'ils sont bien venus à réclamer des listes civiles pour la mère d'un *prince royal.*

Le même jour, à la même heure où le greffier de la haute cour de Versailles lisait l'acte d'accusation lancé par le gouvernement contre ceux qui ont osé lui jeter à la face le reproche d'avoir violé la Constitution du pays, au même instant, disons-nous, le gouvernement passant du rôle de l'accusateur à celui de l'accusé, cherchait à se justifier lui-même devant l'Assemblée nationale du méfait qui lui est reproché! La cause était difficile à plaider.

Voilà pourquoi sans doute le gouvernement avait choisi pour le défendre un de ses avocats à la conscience souple, aux convictions élastiques, à la parole insidieuse, qui coûtent fort cher à leurs clients, et que l'on emploie pourtant dans ces occasions suprêmes où les intérêts les plus sérieux se trouvent compromis.

Mais on n'est jamais trahi que par ses amis, et M. Thiers, malgré le soin qu'il a mis a dissimuler la vérité, a commis une naïveté qui serait vraiment impardonnable de sa part, si l'on ne savait combien il est difficile de bien mentir.

« Il est vrai, a dit le défenseur du gouvernement, » qu'en envoyant une armée la France avait à agir *con-* » *tre une République.* Cette considération rendait- » elle sacré le gouvernement institué au Capitole? » Nous ne le pensons pas... NOTRE CONSTITUTION » EST DÉFECTUEUSE EN PLUS D'UN POINT. »

Voilà qui est clair! Le gouvernement a violé la Constitution parce que la Constitution lui paraissait défectueuse. Ce système de défense est commode et peut parer à tout; car, lorsqu'il prendra fantaisie à nos gouvernants de biffer tel ou tel article de notre contrat social, il leur suffira, pour se justifier, de nous dire : « Que voulez-vous? l'article était si défectueux! »

M. Thiers a donc plaidé hier la cause de nos amis; la démocratie lui en est reconnaissante. Puissent seulement les hauts jurés donner une place dans leur souvenir à l'enseignement édifiant que, comme nous, ils auront retiré du rapport de M. Thiers, de son acte involontaire d'accusation contre le ministère, qui certes ne devait pas s'attendre à cette petite étourderie de son avocat.

Les journaux réactionnaires n'ont jamais déguisé les sentiments qui les animent contre les proscrits que les malheurs de leur patrie ont forcés de chercher un refuge sur la terre étrangère. Cependant, jusqu'ici, se souvenant de l'antique hospitalité française, aucun d'eux n'était descendu assez bas dans sa propre estime pour se faire une sorte d'organe de dénonciation, et, comme tel, provoquer les rigueurs de la police contre ceux qu'on appelle des faiseurs de révolutions. Un reste de pudeur les retenait. Ils savent, d'ailleurs, que le gouvernement actuel n'a pas besoin d'être stimulé quand il s'agit d'inquiéter et d'humilier les réfugiés. Nous aurons très prochainement l'occasion de faire, à ce sujet, des révélations qui montreront au public de quelle manière le pouvoir, sous la République, entend les devoirs de l'hospitalité. En attendant, qu'il nous suffise de dire qu'en aucun temps et sous aucun régime on n'a poussé aussi loin l'oubli du droit des gens et des plus simples lois de l'humanité.

Ces réflexions nous sont suggérées par quelques lignes que nous lisons ce matin dans l'*Assemblée Nationale.* Cette feuille, l'un des organes les plus hideux de la réaction, *dénonce à qui de droit*, d'après une lettre qu'elle a reçue de Bruxelles, qu'un grand nombre de réfugiés allemands et polonais ont passé par cette ville et se dirigent sur Paris.

C'est le procès de Versailles, ajoute la feuille honnête et modérée, qui nous vaut cette nombreuse visite. Ainsi, voilà la police bien et dûment avertie. Il faut espérer, continue l'*Assemblée nationale*, que des précautions sérieuses seront prises à la frontière pour empêcher que Paris ne devienne le réceptacle de tous les faiseurs d'insurrection. C'est peu pour ce journal de menacer chaque jour la France des troupes autrichiennes et russes; elle veut l'effrayer d'un coup de main de la part de quelques malheureux qui viennent s'abriter sur son sol contre les persécutions de la monarchie. « La France mérite bien qu'on veille à sa sûreté, » s'écrie l'*Assemblée nationale.*

De semblables paroles ne sont pas seulement ridicules, elles sont odieuses! Il faut avoir au plus haut point le cynisme de l'inhumanité pour faire un pareil appel aux instincts de la peur et de l'égoïsme. Pour l'honneur de notre pays, nous aimons à espérer que le conseil donné par l'*Assemblée nationale* sera reçu de tous les partis avec l'indignation et le mépris qu'il mérite.

LE RAPPORT DE M. THIERS.

Les hommes d'Etat qui, pour le malheur et la honte de la France, sont à la tête de nos affaires, donnent au monde un singulier spectacle. Sans même attendre que le temps ait effacé la trace de leurs paroles, ils viennent à la tribune étaler les doctrines, les opinions les plus contraires à celles dont, tout récemment, ils faisaient profession, et se donnent à eux-mêmes les plus sanglants démentis. Qui aurait entendu M. Thiers en 1848, lors de la discussion de l'adresse, et qui l'aurait entendu aujourd'hui, n'aurait pu en croire ses oreilles, et serait presque arrivé à se persuader que ce n'était pas le même homme. Nous ne nous donnerons point le plaisir facile d'opposer M. Thiers à lui-même. Ce serait une peine inutile. Le Thiers d'autrefois n'existe plus. Dans son âme ne vibre plus aucune de ces cordes que le souffle du patriotisme semblait agiter lorsqu'il s'écriait : « Que la révolution reste dans des mains modérées ou tombe dans des mains ardentes, je serai toujours du parti de la révolution. »

Au succès qu'obtiendra son triste et fastidieux rapport M. Thiers pourra juger lui-même combien son talent s'est amoindri. Mais avant de juger, de caractériser, de condamner cette œuvre, examinons-la en quelques mots.

Une première question s'élève; le ministère avait demandé 1,200,000 francs pour l'expédition, et aujourd'hui il demande un crédit supplémentaire de 10 millions.

Serions-nous donc encore sous la monarchie, et le gouvernement n'était-il pas obligé de demander de nouveaux crédits avant de les dépenser? Quel est le souverain, si ce n'est l'Assemblée? avant de dépenser le crédit accordé primitivement le ministère n'était-il pas obligé de consulter sa volonté? Comme on le pense bien, M. Thiers ne s'est pas montré rigide en fait de crédits supplémentaires; il songeait sans doute à son passé, lorsque en 1840 il gaspillait si follement les finances de la France, et n'a eu que des paroles d'indulgence et de félicitation pour ses imitateurs.

Après avoir coloré de son mieux la faute du ministère, M. Thiers trace d'une main ferme la conduite qu'aurait dû tenir l'Italie.

D'abord, elle ne devait pas aspirer à son indépendance; il fallait se contenter de petites institutions, de libertés municipales et provinciales, et elle a eu l'audace de provoquer la guerre de l'indépendance.

On ne sait ici ce qu'il faut le plus admirer de l'ignorance de M. Thiers, de son outrecuidance ou de son absence de mémoire.

Quel était le désir qui, en 1848, faisait battre en Italie tous les cœurs? N'était-ce pas le besoin de l'indépendance? Lorsque toute la Lombardie s'é-

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

DU 14 OCTOBRE 1849.

LES ACCUSÉS DU 13 JUIN.

* CHIPRON (1).

La première chose qui frappe, en voyant cet accusé, c'est le rapport qu'il y a entre sa physionomie et celle de Blanqui le condamné de Bourges. Même pâleur, même coupe de visage, même organe, quoique un peu moins perçant. Il n'est pas jusqu'à la taille qui, pour rendre la ressemblance plus complète, ne soit chez Chipron à peu près semblable à la taille de Blanqui.

L'avenir dira si une sorte d'analogie peut ainsi s'établir entre les qualités intellectuelles des deux républicains. Mais c'est déjà quelque chose de ressembler, par la forme extérieure, à un personnage aussi éminent que Blanqui; et peut-être sera-ce pour Chipron un motif puissant de cultiver davantage son esprit et de développer ses facultés.

Il faut dire d'ailleurs que Chipron est loin, tant s'en faut, d'être un homme ordinaire. Simple ouvrier argenteur, soit qu'il ait consacré à des études sérieuses les loisirs que tant d'autres donnent aux plaisirs et à la dissipation; soit qu'il ait reçu dans sa jeunesse une éducation supérieure à l'état qu'il devait embrasser, Chipron connaît à fond tous les systèmes socialistes, et en raisonne plutôt en philosophe qu'en travailleur.

(1) L'astérisque * indique que l'accusé est actuellement détenu à Versailles.

Voir les numéros des 9, 10 et 12 octobre.

C'est là une de ces imaginations aventureuses, une de ces natures essentiellement artistes que le repos fatigue et qui ne trouvent du calme que dans l'agitation.

Chipron n'a que 32 ans, et déjà il a parcouru l'Amérique, ce pays des républiques bourgeoises, pour mieux apprécier, sur les lieux mêmes, en quoi la République française, en égard aux mœurs et à la civilisation des deux pays, devait se distinguer de son aînée. Il a rapporté de ses excursions par delà l'Atlantique une foule d'observations qui ne manquent pas de donner de l'autorité à ses paroles toutes les fois qu'il est question, entre théoriciens, des institutions qui conviennent le mieux à un Peuple grand et libre.

Chipron est né à Lyon, cette ville dont le chaud patriotisme a glorieusement racheté ses erreurs de la première révolution. Il fut un des membres influents du *Comité démocratique socialiste*, et sa nomination comme membre de la commission des vingt-cinq ne soufrit point de difficulté.

C'est en cette qualité qu'il est accusé de complot et d'attentat dans le procès du 13 juin.

MOREL.

Celui-ci n'est qu'un simple ouvrier bottier, mais c'est en même temps un homme d'une grande intelligence.

Avant de marquer dans le parti républicain, Morel avait acquis parmi ses camarades la réputation d'un ouvrier des plus habiles dans les choses de son métier. Après avoir atteint les dernières limites de la perfection de son art, il songea à développer ses facultés intellectuelles, il consacra ses nuits et ses jours à l'étude, et le succès avec lequel son esprit se prêta à la compréhension de la politique et du socialisme prouva qu'il n'est pas de position sociale si minime qu'elle n'ait ses hommes d'intelligence et de mérite.

Quand déjà on s'est fait remarquer d'une façon quelconque, la voie est bien plus facile pour acquérir les autres distinctions. Les camarades de Morel lui surent gré de ses efforts pour émanciper le prolétariat, et partout où leurs intérets moraux ou matériels devaient représentés, c'était Morel qu'ils déléguaient.

C'est à cette confiance dont il a été constamment l'objet que Morel a dû de faire partie du *Conseil central des républicains démocrates socialistes*, et, plus tard, après la fusion du *Comité démocratique socialiste*, il s'est distingué dans l'un comme dans l'autre par la sagesse de ses observations, l'à-propos de ses remarques. Ses meilleurs amis lui reprochaient cependant de prendre trop souvent la parole et d'abuser un peu, dans les discussions, de la déférence qu'on lui montrait.

Morel n'a que vingt-neuf ans. Le résultat de ses études l'a conduit au communisme. Il faisait partie de la commission des vingt-cinq et se trouve inculpé de complot et d'attentat; on dit que, se livrant de nouveau avec ardeur à son état manuel, il attend patiemment à l'étranger que de meilleurs jours luisent pour sa patrie.

MADIER DE MONTJAU (Jeune).

Comme tous les hommes d'une intelligence supérieure, car c'est le cas pour celui-ci, le jeune Madier de Montjau a été en butte à bien des attaques, meme dans son propre parti. Cependant il serait difficile de trouver un dévouement plus absolu à la cause du Peuple et un désintéressement plus profond.

Édouard Madier de Montjau est né à Nîmes (Gard). Quoique âgé seulement de 31 ans, il est depuis longtemps avocat.

On s'est demandé souvent pourquoi il ne plaidait pas, car il est doué de toutes les qualités du barreau. Il nous est revenu que son abstention serait due à un mouvement de violence que son tempérament fougueux ne lui aurait pas permis de réprimer. Cette abstention de Madier est vivement à regretter; son esprit clair et méthodique, ses études variées et son jugement sain, en auraient fait un bon orateur.

Mais le barreau, en s'emparant de notre jeune ami, nous eût peut-être enlevé un homme politique.

C'est aux conférences du quai d'Orsay qu'Édouard Madie. de Montjau a fait ses premières armes dans l'art de discourirr Dès son entrée dans le sanctuaire où tant de jeunes gens se sont initiés au talent de la parole, le jeune Madier se fit remarquer par les qualités qui le distinguent, et devint, pour ainsi dire, un des oracles de l'association.

Toutefois les conférences du quai d'Orsay ne pouvaient suffire à l'ardente activité d'Édouard, et sa tête comme son cœur le portèrent successivement à organiser diverses sociétés dans le but de venir en aide aux classes ouvrières. C'est de cette époque que date un dévouement qui n'a jamais fait défaut à la cause démocratique.

En même temps qu'il mettait sa philantropie en pratique, car alors le socialisme en était à ses premiers bégaiements, Madier nourrissait son esprit des meilleurs ouvrages politiques, et attendait avec impatience l'occasion de dire sa pensée sur l'ordre et la marche des gouvernements.

Cette occasion il la trouva d'abord dans l'*Esprit public*, et puis dans la *Patrie*, pendant le court espace de temps où ce dernier journal resta dans la voie démocratique. Tant que la *Patrie* suivit une ligne selon son cœur, Édouard de Montjau en fut un des rédacteurs principaux; le jour où la direction changea, Montjau quitta la rédaction en même temps que son ami Paya.

Depuis la Révolution de février, à laquelle il prit une part active, on trouve le nom d'Edouard de Montjau mêlé à tous les mouvements de la République ou du socialisme. Nommé par le gouvernement provisoire commissaire général de six départements, il accomplit sa mission en quelques jours et revient à Paris combattre avec énergie dans les clubs les progrès et l'insolence de la réaction. Le *Peuple* se fonde et Édouard de Montjau devient un de ses rédacteurs; les ouvriers veulent s'associer, et Edouard de Montjau rédige par douzaines les statuts des associations sans vouloir jamais

tait liguée pour priver le gouvernement autrichien de toutes ses ressources, lorsqu'elle s'habillait tout entière de velours pour repousser les draps autrichiens, lorsqu'elle renonçait à la loterie, au tabac, pour ne pas engraisser les trésors de l'Autriche, qu'avait en vue la Lombardie, que faisait-elle donc si elle ne travaillait pas pour son indépendance? Et l'Italie tout entière n'était-elle pas avec elle? Et M. Thiers, et M. Odilon Barrot, n'étaient-ils pas avec elle? Et leurs paroles ne l'ont-elles pas encouragée? Mais que parlons-nous des excitations frauduleuses de ces deux hommes qui, à travers une lutte de tribune et sans songer aux résultats, ne cherchaient que la possession d'un portefeuille? L'Angleterre elle-même, par l'organe de lord Minto, n'a-t-lle pas encouragé les tendances des Italiens?

Ne leur avait-elle pas promis son appui? Dans une conversation avec l'un des plus nobles patriotes de l'Italie, n'avait-il pas laissé tomber ces paroles: Allez, nous n'avons plus au ministère des William A'Court et des Castelreagh!

Oui, si l'Italie s'est soulevée pour reconquérir son indépendance, c'est aux manœuvres de l'Angleterre, c'est à vos propres paroles, M. Thiers, à vos propres paroles, M. Odilon Barrot, que ce mouvement a été dû, et ce sera pour l'Angleterre comme pour vous, comme pour M. Lamartine, comme pour M. Bastide, comme pour M. Drouin de Lhuys, un éternel déshonneur d'avoir abandonné la cause de l'Italie, d'avoir écrasé la République romaine.

En vérité, M. Thiers semble avoir oublié sa politique. Il jette un blâme sévère sur l'Italie sans songer qu'il frappe le pape du même coup. Nous allons rapporter un fait propre à édifier M. Thiers à cet égard.

En 1848, monsignor Corboli-Bussi fut envoyé à Inspruck pour déclarer à l'empereur et à son ministre que l'Autriche devait absolument évacuer l'Italie. Le ministre lui fit observer que l'Autriche possédait la Lombardie et les Etats vénitiens en vertu de traités publics. Le prélat répondait froidement que ces traités n'existaient plus.

C'est le baron Pillersdorff qui a fait connaître cette anecdote.

Ainsi le pape lui-même voulait l'indépendance de l'Italie lorsqu'il a envoyé à l'Autriche cette déclaration; et les Bomains ont dû se croire fondés, par la parole du pontife, à réclamer après lui, à poursuivre avec ou sans lui l'indépendance de l'Italie.

Que M. Thiers cesse donc de parler d'une faction désordonnée à laquelle il impute tous les maux qu'a soufferts cette noble et belle Italie. Ce qu'elle a voulu, c'est ce qu'ont voulu d'abord les princes eux-mêmes, le pape en tête. Princes et pontifes peuvent reculer par mille raisons d'intérêt ou de lâcheté; mais un Peuple ne recule pas lorsqu'il s'agit de recouvrer sa nationalité perdue.

Le reproche d'ingratitude adressé aux Peuples de l'Italie annonce que M. Thiers a très peu étudié cette question.

Nous ne voulons pas ici tracer l'histoire des événements qui se sont succédés. Nous adressons seulement quelques questions à M. Thiers : Est-il vrai, oui ou non, que les princes d'Italie ont donné d'abord le mouvement ? Est-il vrai qu'ensuite ils se sont arrêtés? Est-il vrai que le roi de Naples, après avoir envoyé ses troupes les a rappelées ? Est-il vrai qu'après avoir intimé à l'Autriche de se retirer de l'Italie, le pape a fait ensuite alliance avec l'Autriche? Est-il vrai que le duc de Toscane a imité le pape?

Tous ces faits ne peuvent être réfutés, et il ne faut pas chercher ailleurs la cause des agitations qui ont eu lieu en Toscane et dans les Etats romains. C'est une accusation démentie par tous les faits, que celle qui impute à des menées démagogiques ce qui s'est passé dans ces deux Etats. On y sentait beaucoup moins le désir de la liberté que celui de l'indépendance, et la haine de l'oppression étrangère était bien plus puissante que l'amour de la liberté.

Après avoir exalté la passion de l'indépendance on a voulu la comprimer. On sait ce qui en résulta.

Il n'en est pas moins vrai, et ceci a déjà été dit vingt fois, que lorsque le pape et le duc de Toscane s'enfuirent de leurs Etats, ce fut de leur plein gré, sans qu'aucun danger menaçât leurs personnes, leur liberté, leur pouvoir ; et leur fuite ne peut être considérée que comme une trahison commise envers l'indèpendance nationale, envers le Piémont, qui se préparait à s'en faire le champion.

Que M. Thiers nous épargne donc ses doléances. Elles n'indiquent que son mépris pour l'indépendance italienne, et son ignorance profonde des faits qui se sont passés en Italie.

M. Thiers n'est pas plus heureux lorsqu'il attribue au besoin de rétablir l'équilibre entre la France et l'Autriche l'expédition de Rome.

Taisez-vous ! vous avez fait cette expédition d'accord avec l'Autriche, avec Naples, avec l'Espagne, et si le protocole des conférences de Gaëte est reproduit, on y verra que le ministère a marché en parfait accord avec ces puissances. Cet accord est certain. Sans cela, comment M. Thiers, l'un des conseillers intimes de ce ministère, aurait-il permis que la France allât s'engager dans ce qu'il appelle lui-même un cul de sac ? Comment aurait-on permis à l'Autriche, déjà maîtresse de Ferrare, de s'emparer de Bologne, d'Ancône, de Livourne et de Florence ? Les Autrichiens sont des alliés que la France a appelés à son aide, et jamais le ministère n'a songé à aller à Rome pour combattre leur influence en Italie, mais bien, trahison odieuse! pour la consolider.

Pourquoi, du reste , donner cette raison? Est-elle la seule que l'on a alléguée lorsqu'il s'est agi de l'expédition romaine? N'a-t-on pas dit que le Peuple romain déterminerait seul la forme de son gouvernement ?

Mais qu'est-ce donc qu'une parole donnée à l'Assemblée, à la France, au monde, lorsqu'il s'agit de l'unité catholique, du rétablissement du pape dans tous ses droits spirituels et temporels, dans l'intérêt de toute la chrétienté ?

Le raisonnement de M. Thiers à cet égard fera pâmer d'aise tous les jésuites.

Pour le pontificat, il n'y a d'indépendance que dans la souveraineté même, et les Romains sont condamnés au pape, aux cardinaux, aux prélats, aux monsignori, aux abbés, aux couvents, à l'inquisition, à perpétuité!...

Nous doutons que les Romains goûtent beaucoup ce raisonnement. Nous trouvons dans l'histoire que pendant longtemps les papes furent nommés par le Peuple, ensuite par le clergé, ensuite seulement par les cardinaux. Nous y voyons que, depuis cette usurpation, les biens ecclésiastiques se sont élevés à une valeur de cinq cents millions, et que la plupart de ces biens restent incultes pour nourrir les buffles des cardinaux, des monsignori et des prélats, et que la population est dans la dépendance et la misère.

Nous trouvons encore dans l'histoire cette parole de saint Bernard, adressée par lui à un pape au sujet du pouvoir spirituel et temporel : *Utrumque si habere voles, utrumque perdes*; ce qui arrivera certainement avant que bien longtemps se soit écoulé. Nous engageons M. Thiers, et les bons pères ses nouveaux amis, à méditer les paroles de saint Bernard.

Il y a de quoi rire, du reste, lorsque M. Thiers prétend que la présence d'une armée française rétablit à Rome l'équilibre entre la France et l'Autriche.

Nous ne pouvons croire que M. Thiers ait ici parlé sérieusement. Comment donc, est-ce que M. Thiers ignore les traités intervenus entre l'Autriche et les duchés de Parme, et de Modène, et de la Toscane? Est-ce qu'il ignore qu'à son gré l'Autriche peut occuper ces deux duchés, enchaînés d'ailleurs à elle par des traités de commerce? Est-ce que M. Thiers ignore encore que l'intention de l'Autriche est de faire en Italie un autre Zollverein, dont elle aura tous les bénéfices? Est-ce que M. Thiers aurait perdu sa clairvoyance jusqu'au point de ne pas s'apercevoir qu'aussitôt que la France aura quitté Rome, le pape se jettera dans les bras de l'Autriche? Que notre influence, notre commerce sont à jamais perdus en Italie? Tel est, tel sera le résultat; nous le devrons à des hommes qui, après avoir déshonoré la France par leur fausse politique, la ruinent encore dans ses intérêts.

Maintenant, que M. Thiers vienne nous dire que nous sommes à Rome dans un intérêt français, catholique et libéral; nous lui dirons : Vous mentez! L'intérêt français est ruiné en Italie. L'intérêt catholique, votre expédition, la résistance du pape à toutes les réformes, les boulets qui ont atteint le Vatican, l'ont ruiné dans toute l'Europe. L'intérêt libéral dans votre bouche, ce n'est qu'une odieuse déception !

Vous avez beau faire, vous ne changerez pas la nature des choses. Dépouillez votre masque libéral; dites que vous avez été à Rome pour éteindre un foyer de démocratie; dites que cette démarche vous a été dictée par vos vues futures; que vous ne l'avez faite que pour obéir aux rois de l'Europe, auxquels vous êtes lié par un pacte que connaîtra la postérité et qu'elle fletrira des noms les plus odieux ; dites enfin que le gage que vous avez donné assure pour un temps votre puissance. Mais ne prononcez pas le mot de liberté; ne dites pas que vous voulez établir à Rome la liberté, lorsque vous condamnez les Romains à gémir éternellement sous un joug qu'ils détestent.

Louis Blanc a adressé la lettre suivante à Mazzini ; elle sera publiée demain dans le *Nouveau Monde* :

Mon cher Mazzini,

Vous avez écrit à M. de Falloux une lettre admirable et terrible. Ah! pour un Français, digne de ce nom, ce serait à en mourir de honte, si les nations étaient toujours solidaires des attentats de leurs gouverments.

En est-il ainsi quant à l'intervention, éternellement déplorable, de la France en Italie? Non, non; et cette constatation solennelle, l'honneur de mon pays la demande.

Dans cette ville de Londres, d'où je vous écris, pourquoi tant de réfugiés français sont-ils venus, depuis peu, chercher asile? Au moment même où je trace ces lignes, pourquoi fait-on, de l'autre côté du détroit, les sinistres apprêts de ce procès de Versailles dans lequel les accusés sont les accusateurs? C'est qu'à la nouvelle de la République romaine périssant étouffée par des mains françaises, la France démocratique s'est sentie émue jusqu'au fond des entrailles.

Lorsque, au mois de juin dernier, les débats de la tribune éveillèrent dans notre pays tant d'échos tragiques; lorsque, sacrifiant au devoir de PROTESTER leur position, leur fortune, leur liberté, leur vie, des représentants du Peuple descendirent en écharpe sur la place publique; lorsqne Paris se leva, sans armes mais indigné; lorsque, sans s'être concertées, et comme par l'effet d'une commotion électrique, Metz, Strasbourg, Limoges, Perpignan, Toulouse tressaillirent; lorsque, au cri de vive l'Italie! des milliers d'hommes coururent dans Lyon au devant de la mort, est-ce que ce n'était pas pour Rome, profanée hélas! par des soldat français, que palpitait le cœur de la France!

Et si, depuis, nous avons vu, comme conséquences de ce grand élan de douleur, tant de républicains traqués ainsi que des bêtes fauves, les tables de proscription agrandies, de nouvelles prisons ouvertes, les journaux supprimés et leurs bureaux mis au pillage, des écrivains traînés le long des routes les fers aux mains, des officiers exilés ou condamnés à mort, des régiments entiers envoyés par delà les mers, est-ce que tout cela ne crie pas bien haut qu'il ne faut pas confondre ici la France entière avec le gouvernement français?

Oh! certes, elle nous a coûté cher, à nous autres démocrates, cette protestation en faveur de l'Italie. Mais loin de nous plaindre des souffrances dont elle a, pour nous, comblé la mesure, nous en remercions le ciel. Oui, bénies soient ces souffrances expiatoires qui, plus tard, plaideront pour la France, lorsque, réduite à rendre compte de Rome envahie, elle sera citée au tribunal des Peuples libres!

Il est vrai que la protestation a été une défaite. Mais pourquoi? Qu'on interroge le général Changarnier, il répondra en montrant des canons. Or, vous savez bien, mon cher Mazzini, vous qui avez si longtemps gémi du spectacle de l'Italie comprimée, ce que peuvent, à de certains moments donnés, l'appareil et l'emploi de la force.

Mais le suffrage universel existe en France? C'est encore vrai, et ce n'est pas une de nos m indres tristesses que de voir à la suite de quelle politique et par quels ténébreux chemins on traîne ces deux grandes choses, le suffrage universel et la République. Toutefois, s'il eût été possible de consulter, sur cette question particulière de l'Italie, le suffrage universel, sa réponse aurait-elle condamné Rome Si à ces mêmes électeurs qui avaient nommé les membres de la majorité parce qu'ils avaient cru servir ainsi, d'une manière générale, ce qu'on leur donnait comme la cause de l'ordre, si à ces mêmes électeurs on eût dit:

« Il s'agit pour nous d'aller attaquer un Peuple
» qui, loin de nous provoquer, se déclare et s'est
» toujours déclaré notre ami; il s'agit, pour la France
» républicaine, d'aller détruire à Rome la Républi-
» que : trouvez-vous cela juste, et le voulez-vous? »

Croit-on qu'ils eussent répondu : Oui?

Encore est-il permis d'ajouter que le suffrage universel, en France, a son éducation à faire, que les campagnes sont d'une ignorance facile à abuser, que nous n'en avons pas fini avec le règne des grandes inflnences de position ou de fortune, et que, si par une convention absolument nécessaire, toute majorité issue du suffrage universel représente en effet la France, au point de vue des lois, du gouvernement, de l'administration, de la politique enfin, il n'en est pas de même au point de vue de la conscience, de la philosophie et de l'histoire.

Ce n'est pas, au surplus, que je me fasse illusion sur l'état de mon pays. Je sais trop ce que le passage des rois y a laissé de corruption ; je sais trop quel énervement des âmes, quel abaissement des caractères y sont devenus la suite de notre sujétion à une race carthaginoise. Mais les grandes nations ne disparaissent pas pour avoir des éclipses comme le soleil.

Avez-vous appris, mon cher Mazzini, ce qui s'est passé dernièrement à Paris, sur un de nos théâtres ? On y représentait une pièce intitulée *Rome*. Or, qu'est-il arrivé ? A votre nom, à celui de Garibaldi, à celui de tous vos compagnons d'héroïsme — et parmi eux se trouva Laviron — le Peuple s'est levé dans un indescriptible transport. C'est par la France que, là vous avez été vengés; oui, par la France, resserrée en une étroite enceinte, mais ardente, exaltée, mais pleine d'admiration pour vous, et de douleur... pour elle-même.

Une seule voix, composée de toutes les voix, — c'était bien celle de la France, allez! — a entonné le chant des nations, de Pierre Dupont : « Tous les Peuples sont frères! » Et quand les spectateurs ont eu sous les yeux Rome envahie, des malédictions sont parties de tous les coins de la salle. C'était pourtant l'uniforme français qui passait sur la scène. Et quel était le Peuple qui, à cette vue, s'indignait? C'était ce même Peuple qui adore le drapeau, qui se passionne pour la gloire militaire, qui s'enivre des triomphes; c'était ce Peuple guerrier qui frémit au son du tambour et au bruit du clairon; c'était ce Peuple qui, aujourd'hui encore, et quoique Napoléon abhorrât les blouses, se découvre devant l'image du grand soldat. Est-il rien de plus caractéristique qu'un fait semblable, et quels raisonnements vaudraient une protestation de ce genre?

Et, pour qu'il en eût été autrement, il faudrait que la France fût tout à coup devenue bien oublieuse d'elle-même et de son gènie. Quoi! de gaîté de cœur, sans y être forcée, en souriant, elle s'en irait tuer la liberté des autres peuples, elle qui a toujours, même sous la monarchie, représente le principe de la solidarité fraternelle dans l'histoire; elle qui, au temps des croisades, prenait la tête de la civilisation en péril; elle qui, plus tard, opposait aux envahissements de la papauté, toute puissante, la digue de son clergé, le clergé *gallican*; elle qui, aux derniers jours de l'ancienne monarchie, courait prêter à la République américaine, dans le Nouveau-Monde, l'appui de son enthousiasme et de son épée; elle qui, pendant la Révolution, poussa ce cri fameux : « Que les rois portent chez nous la guerre, nous porterons chez eux la liberté! » et qui, menacée par tous les rois réunis, épuisa pour les combattre le plus pur de son sang!

Ici, ne pensez pas que je songe à répondre, ne fût-ce qu'indirectement, à cette noble parole de l'Italie: *L'Italia fara da se*. Non : lorsque d'une voix si haute et si fière, commentant la dernière lettre de Louis Bonaparte, vous avez refusé pour votre pays l'aumône d'une demi-liberté offerte par la même main qui venait d'ensanglanter votre généreuse république, personne ne vous a mieux compris et mieux applaudi que moi. Quand un Peuple est capable, quand il est digne de la liberté, il ne souffre pas qu'on la lui donne : il la prend.

Cependant, venir en aide à un Peuple frère, opprimé par des tyrans qui se liguent, c'est un devoir où il n'y a point de place pour un affront ; et ce devoir, la France, jusqu'à ces sombres jours où nous sommes, l'avait toujours religieusement rempli. C'est ce qui rend, après l'attentat contre Rome, la douleur des démocrates français plus poignante, plus prompte à chercher des consolations dans les souvenirs.

Heureusement, l'avenir n'est pas non plus muré devant nous. La France, grâce au ciel, est une nation qui porte en elle la puissance de se renouveler, de se rajeunir, de remonter du sein de l'abattement, et au moment où on s'y attend le moins, au niveau de ses destinées. Sa mission historique n'est pas achevée : elle est de force à la reprendre. Et comment ne le ferait-elle pas, aujourd'hui qu'elle a à racheter, aux yeux du monde, un acte qui, jusqu'à ce qu'il soit entièrement expié, nous réduit à nous voiler la face?

Voilà, mon cher Mazzini, ce que j'avais besoin de vous dire, et de vous dire publiquement à vous, Italien, que la démocratie française compte au nombre de ses héros. Vous devinez bien, n'est-ce pas, ce qui m'a porté à vous écrire, vous qui aimez tant votre pays?

Salut fraternel,

LOUIS BLANC.

On lit dans l'*Evénement* :

Les réfugiés espagnols qui habitaient encore Marseille ont reçu l'ordre de se présenter dans les vingt-quatre heures chez M. le commissaire central pour y recevoir leurs passeports, et se diriger ensuite sur le département du

---

consentir à recevoir le moindre salaire ou le moindre cadeau pour prix des embarras qu'il se donne. Enfin quand il s'agit d'influer sérieusement sur les élections de la Seine, Édouard de Montjau est un de ceux dont le concours contribue le plus puissamment à former le *Conseil central des républicains démocrates socialistes*.

Le premier arrondissement récompensa tant d'honorables efforts, en nommant à une grande majorité Edouard de Montjau délégué du Peuple au *Comité démocratique socialiste*. Il se montra fort assidu aux assemblées et prit à toutes les discussions une part très-active. Lors de la clôture des élections du 13 mai, il fut nommé membre de la commission des vingt-cinq.

Une condamnation pour délit de club l'a frappé depuis cette époque, et un second jugement l'a atteint pour cause de propagande socialiste dans le Loiret, à l'occasion de sa candidature, qui a failli être couronnée de succès.

Trois causes retiennent donc Édouard de Montjau à Londres, où il se trouve en compagnie de Louis Blanc, Ledru-Rollin et tant d'autres républicains éminents. Deux jugements définitifs, auxquels il désire se soustraire, et une accusation de complot et d'attentat qu'il refuse de discuter, ne reconnaissant point la compétence des juges, ainsi que l'explique une lettre qu'il a signée avec d'autres contumaces.

TESSIER-DUMOTAY.

Si le désintéressement est la première vertu des républicains, personne n'a plus de droit que Dumotay à se dire républicain. Une grande partie de sa fortune, qui était considérable, est passée dans les mains de la démocratie ou du socialisme, sans que jamais celui qui se montrait si libéral envers les journaux, les écoles ou les associations, ait demandé qu'on lui rendît en honneurs ou en réputation ce qu'il donnait en dévouement.

Mais ce n'est là qu'un des moindres titres de Dumotay à la reconnaissance des démocrates-socialistes. On sait combien, lorsque l'homme a savouré les jouissances que procure un grand reveuu, il lui est dur d'accepter la gène et les privations; on sait avec quelle ardeur il court après le rétablissement de sa fortune. Eh bien! Dumotay a détourné la tète quand l'occasion de redevenir riche s'est présentée devant lui, quoiqu'on ne lui demandât qu'un bien léger sacrifice.

On lui permettait de rester socialiste, mais on exigeait de lui l'engagement formel de ne plus prêcher le socialisme. A ce prix, le plus brillant héritage lui était offert, et à cet héritage était jointe la presque certitude d'arriver à l'Assemblée nationale. Eh bien! fortune, ambition légitime, il a tout sacrifié plutôt que de ne pas servir le socialisme dans l'entière mesure de ses forces,

Pardonne-moi, Dumotay, ces détails de famille, si dans ton exil ces lignes tombent sous tes yeux. Les caractères comme le tien sont si rares que je n'ai pu résister au désir de te faire connaître!

Tessier-Dumotay est né à Chollet (Maine-et-Loire); il est âgé de 34 ans. Il était du *Conseil central*, et il a été ensuite du *Comité démocratique socialiste* et de la commission des vingt-cinq. Ce n'est pas seulement un homme de théories politiques, c'est encore l'homme de dévouement à la cause du Peuple. Il aime la science avec ferveur, et l'a montré dans les travaux relatifs au sondage de la Manche. Tessier-Dumotay est accusé de complot et d'attentat.

UN DÉMOCRATE.

REVUE DES THEATES.R.

Un journal des théâtres reprochait dernièrement à M. Jules Janin de ne pas aimer le vaudeville. Pour notre part nous concevons parfaitement l'antipathie du critique des *Débats*, voire même que nous la partageons.

« Le Français né malin créa le vau-de-vire. » a dit Boileau. Le vau-de-vire est évidemment le père du vaudeville ; et si l'auteur de l'*Art poétique* vivait de nos jours, il ne trouverait certes pas grande malice à faire des vaudevilles comme la *Babet* de M. Warner, et le *Trumeau* de MM. Lubize et Grangé.

De parcilles fadaises seraient à peine supportables à Carpentras, et lorsqu'on a des Ferville on les emploie à mieux.

Quant au succès de ces deux pièces, nous dirons avec un satirique allemand :

Alors qu'on bâille on ne saurait siffler.

Nous ne savons pas dans quelle foire MM. Leuven et Brunswick ont été chercher leurs idées, mais ce qui est bien certain c'est que le quatrième enfant de leur mère Gigogne peut hardiment s'appeler le *quatrième Numéro de la Foire sans Idées*.

Dans la guerre que nos vaudevillistes ont entreprise avec une persévérance digne du parti dont ils flattent les passions inintelligentes, ils s'attaquent à plus fort qu'eux. Nous leur conseillons de choisir d'autres numéros s'ils veulent gagner à la loterie de l'avenir.

Encore deux numéros comme ceux-là (on nous en a promis six!) et M. le directeur du théâtre du Vaudeville, l'une de nos gloires dramatiques, se verra peut-être réduit à demander un privilège de théâtre forain.

Trois méchants vaudevilles, voilà donc toutes les richesses théâtrales de la semaine!

Pour cette fois, en dépit des exigences du feuilleton, nous n'en désirions pas plus. Aussi bien, nous n'avons pas le cœur aux plaisirs. Le drame qui se déroule à Versailles explique notre situation morale. Le ton grave et la pensée amère peuvent seuls en ce moment convenir à notre critique.

Qu'on nous permette donc quelques considérations sur la triste situation de l'art en général et de l'art dramatique en particulier.

L'art s'en va, s'écrie-t-on, le théâtre périclite.

Nul ne peut le contester. Mais pourquoi cette décadence?

C'est que l'art, c'est que le théâtre, relève d'un vieux monde qui croule. Pour correspondre aux besoins du monde nouveau qui surgit; ils doivent subir une transformation complète.

Nous avons avancé tout récemment que le théâtre reflétait les mœurs de la société. Eh bien, la société étant de toute évidence en décomposition, l'art qui la reflete ne saurait être lui-même vital. La mort de l'une appelle la mort de l'autre.

Le caractère du monde nouveau, de la société populaire, c'est l'expansion, c'est la communion. Or, rien aujourd'hui dans la sphère ne rayonne pour tous, ne se partage en commun; le privilége divise ou concentre en dehors des masses; la spéculation avilit et tue l'art, et creuse ainsi elle-même son tombeau.

Qu'il n'en était pas de même dans le monde antique! Là, comme tous les autres arts, le théâtre, en harmonie avec les institutions religieuses, politiques et civiles, se trouvait toujours en présence des masses; il procédait par un ensemble d'efforts unitaires devant un public immense, accouru de tous les points de la mère-patrie et assemblé dans de vastes cirques ou hippodromes, sous de larges portiques et autour de temples élevés au milieu d'agoras et de forums spacieux.

Les représentations scéniques auxquelles tous les beaux-arts et le culte prêtaient leur concours étaient des fêtes nationales que l'Etat et les riches de la terre donnaient au Peuple. Là, tout vibrait à l'unisson; chacun jouait sa note dans ce concert patriotique; et, à la fin de la représentation, l'archonte couronnait le poëte aux yeux de la foule enthousiasmée du jeu des acteurs et d'un sujet où on lui avait magnifiquement déroulé les grandes pages de son histoire, ou mis à nu avec une énergique ironie les plaies sociales de l'époque.

On voit par ce tableau d'où venaient à l'art payen sa vitalité et son éclat.

C'est encore avec ce caractère de rayonnement et de communion que le christianisme artistique se présente aux masses depuis son début jusqu'à l'avénement de la Renaissance.

La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la poésie s'unissent pour ployer l'art payen aux besoins nouveaux. S'harmonisant avec la société nouvelle, l'art chrétien procède comme son prédécesseur en présence du Peuple, comme lui il élève l'âme, ennoblit les instincts de l'homme; féconde des sentiments généreux, et comme lui enfin il apparaît gratuitement à son public enthousiaste dans des temples plus vastes et avec un culte plus splendide encore que ceux des

Pas-de-Calais qu'on leur assigne comme résidence forcée.

Aux citoyens rédacteurs de la Tribune des Peuples.

Paris, 13 octobre 1849.

Citoyen rédacteur,

Veuillez bien, je vous prie, insérer les quelques lignes suivantes en réponse au *Courrier de la Gironde*, qui fait un compte-rendu aussi absurde que ridicule d'une réunion d'ouvriers qui vient d'avoir lieu salle Saint-Spire; la démocratie entière que vous défendez si courageusement vous en sera reconnaissante.

La réaction a dans chaque ville une sentine dans laquelle elle déverse chaque jour ses lâches calomnies sous le voile de l'anonyme; à Bordeaux c'est le *Courrier de la Gironde* qui remplit cet *honorable* office.

Nous ne répondrions pas davantage au *Courrier de la Gironde* que nous ne répondons d'ordinaire à l'*Assemblée nationale* et au *Constitutionnel*, s'il ne s'agissait que de rendre mépris pour insulte; mais aujourd'hui, nous le faisons parceque le correspondant, je me trompe, le mouchard du *Courrier de la Gironde* en a été complètement pour ses frais, et qu'il est bon de faire connaître à ces *honorables* que leurs manœuvres nous sont connues.

Oui, il est vrai qu'à la dernière réunion de la salle Saint-Spire on a tout fait pour exciter le désordre, mais l'individu qui y poussait était parfaitement connu de nous, et tous ses efforts n'ont abouti qu'à nous édifier encore mieux sur son compte.

L'agent du *Courrier de la Gironde* voulait amener le désordre parce que par là il empêchait de prendre une décision, et comme c'était la dernière réunion que nous permettait la police, il eût été très bon de pouvoir dire que nous n'avions pu prendre aucune décision.

Voilà la vérité; toutes les autres assertions ne sont que des mensonges, et je défie même le mouchard du *Courrier de la Gironde* de déclarer ouvertement le contraire.

Le délégué d'une association,

A. SMITZ.

Sainte-Pélagie, 14 octobre 1849.

Citoyen Rédacteur,

Arrêté d'abord sous l'inculpation de complot, j'ai vu s'évanouir ce chef d'accusation, et ne suis plus retenu que comme prévenu d'avoir proféré dans un club, le 11 juin, des discours ayant pour but d'exciter à la guerre civile.

Or, depuis la loi du 28 juillet 1848 sur les clubs jusqu'au 13 juin 1849, les citoyens inculpés de délits dans les réunions de cette nature n'ont jamais fait de prison préventive.

De plus, d'autres citoyens, accusés du même délit que celui qu'on m'impute, ont été, il y a quelque temps, mis en liberté.

Pourquoi suis-je l'objet d'une exception à la règle générale ?

Je signale ce fait parce qu'il me semble de mon devoir, dans l'intérêt de tous, de ne pas laisser s'établir de pareils précédents.

Salut et fraternité.

GENILLER.

Paris, 14 octobre 1849.

Au citoyen rédacteur de la Tribune des Peuples.

A l'heure où le préfet de police fait signifier aux associations fraternelles des ouvriers l'ordre de faire effacer de leurs enseignes le niveau égalitaire, il n'est pas inopportun, je pense, de venir rappeler que dans plusieurs villes et à Chantilly, entre autres, certaines communes ont laissé subsister sur la façade de leur magasin la qualité de fournisseur de *Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Aumale*.

Il est vrai que, pour nos honnêtes modérés, la royauté supprimée et bannie par notre glorieuse révolution de février demeure un titre plus respectable que l'emblème de l'égalité.

Salut et fraternité.

PAUL DESIR,
Rue Saint-Jacques, 175.

Au Rédacteur.

La République a inscrit le mot Egalité dans sa devise, la Constitution l'a consacré; le triangle en est le signe adopté par l Etat, qui le grave sur ses monnaies.

Les associations fraternelles égalitaires ont cru devoir le mettre dans leurs écussons; aujourd'hui on vient nous intimer officieusement l'ordre de le retirer.

Nous déclarons formellement à M. le préfet de police que le triangle ne sera effacé par nous de nos enseignes que lorsque les tribunaux auront tranché la question.

Au nom des associations fraternelles, les délégués nommés pour soutenir légalement la présente protestation.

BARDON, pharmacien, Association fraternelle médicale, 20, rue Montmartre; — L. LEFEBVRE, Association des chapeliers, 4, boulevart Saint-Denis; — SAINT-AIGNAN, Association des cuisiniers, 24, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois.

La Commission centrale et l'union des Associations fraternelles adhèrent à la présente protestation.

Le délégué pour la commission,

BILLOT.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE
DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

ETATS GERMANIQUES.

Grand-duché de Bade. — La cour martiale de Manheim a condamné à mort, le 9, Valentin Streuber, ancien conseiller communal. (*Gazette allemande.*)

Francfort, 12 *octobre*. — L'Autriche vient de désigner le lieutenant feld maréchal Hess et le baron Werner comme membres autrichiens du pouvoir central allemand. La Prusse nommera membres de la commission centrale de l'empire MM. Hansemann et Radowitz.

PRUSSE.

BERLIN, 6 *octobre*. — Il nous paraît que la comédie que jouent les gouvernements allemands devient ennuyeuse pour les spectateurs. L'Autriche et la Prusse choisissent chacune un prince pour arbitre parmi tous les souverains allemands, et les deux élus choisissent le troisième. La confusion est immense. La fusion des intérêts est nulle. Nous ne savons pas ce qui en résultera.

(*Journal Démocratique*).

HONGRIE.

S'il faut en croire des nouvelles arrivées de Vienne, le suicide du comte Louis Batthyani n'aurait fait que retarder de quelques heures le supplice de cet homme, issu d'une des premières familles hongroises, connu, respecté dans toute la monarchie autrichienne pour la noblesse de son caractère, l'élévation de son esprit, l'étendue de ses connaissances. Vraiment patriote, il n'est pas de grande entreprise nationale à laquelle il soit resté étranger. Appelé par sa naissance et son savoir aux plus hautes fonctions politiques, ami intime du prince Etienne, il s'était retiré des affaires dès quelles avaient pris une marche contraire à ses opinions.

Quel est donc son crime?

La peine infamante à laquelle il est condamné, le jour de l'exécution fixé au 6 octobre, anniversaire de la révolution viennoise, révèle l'intention de faire planer sur le nom de Batthyani un odieux souvenir de complicité dans le meurtre du comte de Latour! Dix-huit témoins en ont déposé, nous dit-on; mais, en Autriche, un faux témoignage ne coûte que quelques florins. Un homme des plus honorables, des plus nobles, la gloire de sa patrie, n'est pas un vil assassin! Cela n'est pas; cela ne peut pas être; ses ennemis mêmes ne le croient pas!

— On lit dans le *Wanderer* :

« Le bruit se répand que Csanyi aussi doit être exécuté par la strangulation.

POLOGNE.

— On lit dans le *Courrier de Varsovie* du 9 octobre.

Le château royal de Cracovie n'est occupé que par la garnison autrichienne; l'entrée dans l'église cathédrale qui se trouve dans l'enceinte du château est seule permise au public. La ville de Cracovie a beaucoup gagné au point de vue commercial par le passage des troupes russes, qui ont fait des achats considérables, spécialement en fait de toiles, de draps fins, de montres et autres articles précieux.

AUTRICHE.

VIENNE, 10 *octobre*. — La vengeance de M. le général en chef Haynau, portera des fruits terribles; la Hongrie ne restera point tranquille tant que cet homme du moyen-âge continuera à se baigner dans le sang innocent. Il vient de faire fusiller Etienne Karolyi, comte hongrois, et *pendre* le comte Louis Batthyany, dans la capitale de la Hongrie, et seulement parcequ il n'avait pas d'autre victime sous la main. Batthyany, patriote distingué par tous les dons du corps et de l'âme, avait essayé de se donner la mort en se faisant des piqûres au cou à l'aide d'une épingle; mais la vie du malheureux fut conservée par le chirurgien de la prison, et il fut pendu le soir du 6 octobre.

L'opinion publique, à Vienne, en est profondément indignée, et même les plus indifférents des optimistes commencent enfin à redouter le talion révolutionnaire. En attendant, le fameux emprunt marche péniblement. Les généraux et feld-maréchaux règnent et gouvernent à la fois depuis la chute de Vienne; ils sont de véritables chefs de prétoriens, et associés, pour ainsi dire, aux grands seigneurs de la banque. Le ministre des finances est mécontent du peu de souscriptions; la monarchie ne se relèvera plus. (*Journal de l'Ouest.*)

— La *Gazette de Vienne* du 6 octobre publie un rapport du ministre de l'instruction publique à l'empereur, et un décret impérial qui met en vigueur un nouveau réglement sur l'organisation des autorités académiques. Jusqu'à présent celles-ci étaient nommées par le gouvernement; d'après le nouveau système, c'est le corps professoral qui élira les doyens des Facultés ainsi que les recteurs, lesquels constitueront le sénat académique de chaque université. Cette organisation est établie provisoirement pour quatre années, pendant lesquelles chacune des quatre Facultés aura successivement à élire le recteur.

D'après les résultats de l'expérience, cette organisation pourra devenir définitive avec les modifications que l'on aura jugées nécessaires.

— Les bruits d'une modification, par suite de laquelle M. de Schmerling prendrait la place du prince de Schwartzemberg se maintiennent toujours.

L'armée va être de nouveau augmentée de 200,000 hommes, probablement pour faire usage du nouvel emprunt.

Aujourd'hui a eu lieu une nouvelle conférence ministérielle au sujet des provinces italiennes. Les impôts y seront doublés pour trois ans.

La garde noble de l'empereur est dissoute.

(*Gazette de Cologne.*)

Bohême. *Prague*, 8 oct. — L'armée autrichienne de Bohême vient de se renforcer par 76 canons; l'archiduc Albert est arrivé. On appelle ce corps d'observation, ironiquement, *les troupes auxiliaires* du roi de Prusse. L'orgueil des militaires est insupportable chez nous, et beaucoup d'officiers parlent déjà avec provocation de la Prusse et de la Turquie; ils voudraient se battre à la fois au midi et au nord, les insensés! Cela manque encore à la ruine complète de notre industrie et de notre commerce. (*Gazette de Cologne.*)

— On lit dans la *Feuille constitutionnelle de la Bohême* :

« La plupart des officiers de la garnison de Comorn ont pris des passeports pour la France. Ils se proposent de prendre du service dans l'armée française et de se rendre en Algérie. »

Croatie. — AGRAM, 3 *octobre*. — La question allemande occupe en ce moment le cabinet de Vienne. Le ban n'a point manqué d'émettre son avis prépondérant dans la balance, et cet avis n'est point favorable à une union allemande, y compris l'empire d'Autriche. La devise de notre ban est une Autriche libre, indépendante et centralisée.

RUSSIE.

Les journaux de Saint-Pétersbourg du 4 octobre contiennent le récit des cérémonies funèbres à l'occasion de l'enterrement des restes mortels du grand-duc Michel dans l'église métropolitaine de SS. Pierre et Paul.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 12 *octobre*. — *Midi*. — Consolidés au comptant 92 1/4 3/8 pour compte 92 1/4 1/2.

Trois heures. — Consolidés pour compte de novembre 92 1/2.

D'après le compte rendu hebdomadaire de la Banque d'Angleterre, le total des billets en circulation de cet établissement au 6 octobre était de 28,268, 310 livres sterling; la réserve métallique se montait à 14,268,310 livres.

La reine a quitté Osborne ce matin, pour retourner à Londres.

Une députation nombreuse, le lord maire et l'évêque de Londres en tête, a été reçue par lord J. Russell, et à qui elle a présenté ses observations contre la mesure récente qui fait distribuer les lettres de province, arrivées dans la capitale, dans la journée même du dimanche. Le ministre a promis de faire réexaminer cette question; mais il ne paraît pas disposé à céder purement et simplement devant cette démonstration du parti dévot.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 10 *octobre*. — Chambre des députés; *Séance* du 9.

La chambre s'est occupée de modifications à apporter au Code civil, en ce qui concerne la puissance paternelle. D'après la loi en vigueur jusqu'à présent, le père jouissait du droit d'usufruit sur les biens de son fils jusqu'à trente ans, et avant cet âge accompli celui-ci ne pouvait contracter mariage sans le consentement paternel.

La puissance paternelle se prolongeait indéfiniment, et donnait au père le droit de forcer son fils à cohabiter avec lui, et de le faire enfermer suivant son bon plaisir.

La loi nouvelle vient remédier à cet état de choses.

Une discussion s'est engagée sur le point de savoir à quel âge serait fixée l'époque de la majorité. Les uns demandaient qu'elle n'eût lieu qu'à 25 ans, les autres à 21. C'est ce dernier système qui a prévalu. Les citoyens Chenal et Lione ont contribué beaucoup à ce résultat.

Toscane. — FLORENCE. — Le ministre de l'intérieur a envoyé une circulaire aux préfets pour leur demander des renseignements sur l'opinion publique. On présume que ces informations ont été demandées pour donner à la partie constitutionnelle du ministère le moyen de répondre aux bruits que l'on fait courir de la prétendue indifférence du Peuple pour la liberté politique, et pour se préparer à mettre en vigueur la Constitution.

Etats romains. — ROME, 4 *octobre*. — La police romaine prend soigneusement des notes sur le compte des personnes qui ont voulu donner des marques de sympathie aux députés envoyés en exil, au moment de leur départ.

La troupe française, pour laquelle le gouvernement clérical ne montre aucun égard, a fini par se faire justice elle-même. Elle se plaignait d'être mal logée, mais on ne tenait aucun compte de ses doléances. Avant-hier un officier de génie, suivi de quelques soldats, s'empara du couvent des dominicains, *alla Minerva*, pour y préparer des logements. De là colères, plaintes et scandale.

Il y a eu une révolte dans le couvent de Santo-Spirito, où l'on élève tous les enfants trouvés du sexe féminin. La troupe française a été obligée de venir pour mettre le holà, ce qui a donné lieu à quelques scènes assez curieuses et à quelques épigrammes.

SUISSE.

BERNE, 8 *octobre*. — Qui oserait venir aujourd'hui troubler la paix et la tranquillité que nous goûtons? Ces beaux plans d'invasion que l'on traçait secrètement contre la Suisse, que sont-ils devenus? et la croisade prêchée par la réaction et si bien défendue par tous les échos de la presse soi-disant honnête et *modérée*, ne s'est-elle pas évanouie en fumée? Bientôt, nous l'espérons, les officines où l'on fabrique des paquets de mensonge odieux et de calomnies plus ou moins absurdes à l'adresse de la confédération, seront fermées; ces magasins là ne sauraient prospérer longtemps.

La justice et la vérité ne sont pas mortes dans les masses; le peuple est souvent dupe des jongleurs et des fourbes, parce qu'il est probe et confiant, et que s'occupant constamment de ses affaires et de travaux utiles, il ne prend pas le temps d'examiner les hommes et les choses de près; mais il a le cœur droit et le jugement sain, et par là même il est incorruptible. C'est ce qui le sauvera toujours. Le triomphe de l'innocence est souvent long et difficile à remporter, parce que les méchants sont rusés et nombreux, parce qu'ils s'entendent entre eux pour se prêter main forte et qu'ils ont soin de s'adresser à l'inexpérience et à la bonne foi. Toujours est-il que le soleil de la justice finit par dissiper les nuages et les brouillards et par dominer l'horizon. Nous en avons maintenant la preuve.

BELGIQUE.

On lit dans la *Nation* de Bruxelles :

« Un journal, en annonçant l'arrivée de Metternich à Bruxelles, d'où tant de pauvres et honnêtes proscrits ont été chassés depuis tantôt deux ans, l'a appelé le premier homme d'Etat du siècle.

» Libre à ce journal de lui décerner cette qualification, comme libre à nous de ne voir dans cet homme que le marchand de Peuples de 1815, qu'un de ceux qui ont mutilé la Belgique en 1839, et que le bourreau de la Gallicie en 1846.

» Metternich, chassé par le peuple autrichien, vient demander un refuge à l'hospitalité belge. Que l'hospitalité, refusée peut-être à bien de ses victimes, lui soit accordée, nous le voulons bien. Nous nous garderons même de prononcer dans ces colonnes ce nom qui désormais appartient à l'inexorable histoire, pourvu que ses admirateurs abandonnent au silence dont elle a besoin cette tête malade, et dont les peuples n'ont plus rien à redouter. »

ESPAGNE.

MADRID, 6 *octobre*. — Il paraît que le 10 octobre, jour anniversaire de la naissance de la reine Isabelle, sera publié le décret pour la convocation des Cortès dont la réunion aura lieu le 30 octobre. Pour le même jour on annonce plusieurs autres mesures importantes.

On parle de modification ministérielle, qui se bornerait à l'exclusion de M. Bravo Murillo. Mais cette nouvelle ne paraît pas avoir beaucoup de fondement.

Des personnes qui approchent les membres du cabinet assurent que les réformes qui auront lieu dans les départements de la guerre et des finances seront consignées au budget, qui sera présenté à la chambre des députés dans les premiers jours de novembre.

On croit que jusqu'à présent les inspections qui ont eu lieu n'ont pas fourni les renseignements nécessaires pour les réformes à opérer dans l'armée, et que quant aux réformes financières, il faut encore du temps pour s'y préparer. Quelques personnes pensent cependant que plusieurs mesures importantes seront publiées avant la réunion des cortès.

La *Gazette officielle* a publié enfin une partie du nouveau tarif des douanes, précédée d'un décret que nous ferons connaître demain à nos lecteurs.

Le comte Siccardi, envoyé du gouvernement piémontais auprès du souverain pontife, a fait connaître à son gouvernement qu'il n'espère pas obtenir une audience du pape avant la fin du mois d'octobre.

Le comte Siccardi a été envoyé pour traiter la question des prélats d'Asti et de Turin, qui vivent toujours loin de leur résidence. La cour de Rome ne semble aucunement pressée d'entrer en matière, et peut-être le ministère piémontais sera-t-il obligé de trancher lui-même la question.

HAUTE COUR DE JUSTICE.
COMPTE-RENDU DU PROCÈS DE VERSAILLES.
PRÉSIDENCE DE M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 14 octobre.

A une heure, les accusés sont introduits dans le même ordre qu'hier.

LE CIT. LOURIOU. Je remercie l'avocat que M. le président a a bien voulu me nommer d'office, mais j'attends un défenseur, et en attendant, Me Martin de (Strasbourg) accepte le soin de pourvoir à toutes les nécessités de ma situation.

Le greffier reprend la lecture de l'acte d'accusation.

Après la lecture de la fin de l'acte d'accusation on procède à l'appel des témoins, parmi lesquels nous remarquons les noms des citoyens E. Bareste, Chatard, de Girardin, de Goyon, colonel de dragons, déjà témoin à Bourges, Pouillet, général Perrot.

Après une courte suspension, l'audience est reprise à quatre heures moins un quart.

LE CIT. FRABOULET se lève et donne les explications suivantes à propos de l'accusation.

Citoyen président,

La manière large avec laquelle vous avez accueilli le commencement de notre défense, les nobles paroles par lesquelles vous avez ouvert l'audience, me font espérer, que vous m'accorderez quelques instants pour vider ici une question d'honneur.

L'accusation a employé jusqu'ici vis-à-vis de moi un système de dénigrement qui m'étonnerait si je ne savais que ce qu'il y a de plus rare au monde, c'est l'esprit de justice, et

---

temps antiques.

Il ne faut pas s'y méprendre, les cérémonies du culte étaient alors éminemment dramatiques : c'était la mise en scène de l'histoire religieuse du christianisme.

Mais peu à peu, avec la Renaissance, cette mise en scène s'évanouit. Avec elle fut arrêté cet élan artistique qui jaillissait de l'élément religieux et moral dans le théâtres, alors que celui-ci se fondait dans les couvents mêmes; alors qu'au sein des cités et des campagnes naissaient les confréries, les crèches, les Mystères et les Passions, et que le génie de la satire représentait sur des scènes locales ou ambulantes les ridicules de la société, au milieu de fetes publiques annuelles dont on retrouve encore quelques vestiges au fond de nos provinces.

Oui, en nous initiant d'après les données de l'art payen à une plus grande pureté de forme, la Renaissance a matérialisé et pour ainsi dire pétrifié le fond; elle a arreté le mouvement moral imprimé à l'art par le Christianisme. L'art dès-lors est devenu un aliment pour l'oisiveté, un but de vanité nationale ou individuelle et un moyen purement révolutionnaire.

Le temps de l'organisme est à la fin venu.

Il faut donc que l'art s'élève à la hauteur de l'idée nouvelle, ayant pour base la publicité la plus étendue, l'accessibilité à la jouissance du beau pour tous, la moralité, l'association des artistes et l'expansion de la démocratie chrétienne. Il faut en un mot que, résumant en lui tout ce qu'il y avait de grand, de noble, de splendide et de vivifiant dans l'art de l'anthropomorphisme antique et du mythe chrétien, surgisse l'art social, heureux de n'avoir pas devant lui l'esclave ni le serf, et montrant avec un verbe royalement populaire ses merveilles *urbi et orbi*.

C'est dire que l'art doit être le sacerdoce du beau, comme la philosophie devrait être celui du vrai.

Arrière donc la théorie de *l'art pour l'art!* A force de s'abstraire du mouvement social, l'artiste cesse d'être homme. Indifférent à tout ce qui se passe autour de lui, en dehors de sa spécialité, mort à ce sentiment sublime, qui faisait dire au poète latin :

Homo sum; nihil humani a me alienum puto.
Je suis homme; d'humain rien ne m'est étranger.

Il manipule indistinctement le pour et le contre, il prostitue son génie sur des autels divers, passe, selon son intérêt ou son caprice, d'un camp dans un autre; et, s'il obtient ainsi l'argent de tous, il ne gagne du moins l'estime de personne.

Il faut vivre, répondent quelques-uns. Pris dans leur sens, voilà un axiome bien élastique. Les La Hodde et les Lacenaire n'avaient pas d'autre norme de conduite, et l'on sait où cela les a menés.

Que de sophismes, d'erreurs et d'abus à confondre et à renverser dans le monde de l'art pour le transformer! O Molière! ô Juvénal! où êtes-vous?

En attendant, ministres, commissions artistiques et bureaux parlementaires sont saisis de la question de cet art lamentable qui s'en va, de ce pauvre théâtre qui périclite.

Quelles que soient leurs bonnes intentions et leurs lumières, ministres, commissions et bureaux ne sauraient trouver le remède au mal, le philtre de vie qui doit ranimer les moribonds. Aveugles ou sourds, ils ressemblent à ceux dont l'Evangile disait : « Ils ont des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne pas entendre. » Plaignons-les de leur double infirmité.

JEAN JULVÉCOURT.

PLUS DE TIARE!
PAR UN CATHOLIQUE (1).

Il y a des notions tellement inhérentes à l'esprit humain, qu'il ne peut jamais s'en dépouiller entièrement. Elles résistent aux altérations du temps; elles reviennent à ces époques critiques où la société se renouvelle, à ces moments solennels où les peuples rejettent les traditions consacrées et changent leurs institutions comme un vêtement usé. L'idée religieuse doit être comptée au nombre de ces notions premières; c'est ce qui explique comment et pourquoi elle a traversé les perturbations humanitaires en s'épurant au feu des révolutions. Mais il n'est pas toujours facile de la dégager des symboles qui la voilent et qui trop souvent la corrompent. Elle prend une forme, un corps; elle devient une *personne* vivante et agissante, soumise par conséquent à toutes les influences physiques et sociales. Voilà pourquoi, à l'heure qu'il est, la question se complique essentiellement de la question religieuse; voila pourquoi la révolution est allée a Rome.

Originairement et dans sa notion primitive, le catholicisme n'était autre chose qu'une organisation démocratique, basée sur le dogme de la fraternité universelle. Aujourd'hui il est enseveli sous une couche très épaisse d'abus et de préjugés.

A quel signe reconnaître une religion d'amour, quand son chef parle, agit, gouverne et se coiffe comme un pacha d'Albanie? Il ordonne qu'on coupe des têtes avec un laissez-aller tout oriental; il a des Suisses pour défendre le dogme; il appelle les Autrichiens au secours de Dieu. Les évêques sont nommés par l'État : ce sont des officiers civils, institués canoniquement pour sauver le dogme, et en réalité dépendants du gouvernement qui les paie. Les prêtres sont dépendants de l'autorité à peu près absolue des évêques. Et c'est cet ensemble qu'on nomme encore l'Eglise catholique et apostolique! Des soldats courbés sous une discipline de fer; des chefs courtisans et stipendiés, et, pour roi, le chef de 3 ou 4 millions d'esclaves, esclave lui-même d'un voisin plus puissant. Et vous voudriez que le Peuple ne confondit pas dans ses colères le symbole et l'idée, le roi et le pontife? *Plus de tiare!* c'est le cri de plus d'une conscience blessée; il trouvera un écho au sein de la société religieuse; car cette société a, elle aussi, l'instinct de sa conservation, et son salut est encore à ce prix. L'auteur que nous lisons a bien senti que tel était le point critique de la situation, quand il interpelle ainsi le pape : « Tu es maintenant le roi détesté d'un désert malsain qui fut » le Latium; et mon amour l'avait fait *plus petit que Dieu,* » *plus grand que l'homme!* »

Le lecteur nous saura gré de reproduire le passage suivant : « Alexandre VI ne pouvait être que ce qu'il fut : un » roi. Allié secrètement à Bajazet, il reçut le prix du fratri» cide. Ceci est vulgaire dans l'histoire de la monarchie; on » le remarque parce qu'il s'agit d'un pape... Ah! la papauté » est divine puisqu'elle a survécu à Alexandre VI. Oui, la » papauté est divine, puisque la royauté en l'embrassant ne » l'a pas étouffée. »

Nous avons dit plus haut la religion et la politique sont tellement mêlées dans la question actuelle, qu'il n'est presque plus possible de les distinguer. Le clergé aurait mauvaise grâce de s'en plaindre; s'il y a confusion, c'est qu'il l'a bien voulu. Donc, notre *catholique* est forcé d'entrer dans la discussion politique, et il le fait avec les mêmes allures franches et vives. Le chapitre XII est une parabole pleine de bon sens et d'entrain. Après avoir exposé, avec une grande finesse d'aperçus, le rôle qu'ont joué nos gouvernants dans cette déplorable affaire de Rome, l'auteur résume ainsi les résultats obtenus au prix du sang et de l'honneur :

« A Bologne et à Ancône, l'Autrichien rançonne, bâtonne et fusille;

» L'Espagnol pille et viole;

» A Rome, la vendetta est installée au pouvoir; les prisons regorgent de captifs; l'exil décime toutes les familles; pour échapper aux fureurs des cardinaux, il faut avoir vendu son pays;

» La France regarde; ses soldats sont en faction à la porte de leurs éminences;

» A Vienne, on nous caresse; à Londres, on nous siffle; à Gaëte, on nous joue; à Rome, on nous hait;

» Enfin, nous touchons au dénoûment : *l'Autriche a accepté le rôle de médiatrice.* S'il y a quelque chose de plus vil que le bourreau, c'es son valet. »

Conclusion. « Si un jour les Peuples comprennent, la tiare sera déposée doucement et sans bruit au Musée historique de l'Europe. Alors, l'Eglise sera libre, et le suprême pontificat sera obéi et respecté. »

Encore sous le charme de cette lecture attachante, nous n'avons pas le courage de faire à la critique sa juste part. On y trouve la facilité et le mordant du pamphlet sans que cela nuise au style sérieux et serré de la discussion; parfois il s'élève à la hauteur d'une prophétie. Peut-être l'auteur a-t-il trop lu la Bible? Mais à un autre jour les conseils.

Remarquons, en finissant, que l'amnistie papale, cette insulte jetée aux victimes par un despotisme qui raille, n'a pas tardé à confirmer les prédictions du *catholique* : « Le pouvoir papal ne pourra pas etre libéral; il sera contraint au despotisme ou à l'abdication. Il ne pourra plus être modéré; il sera féroce sous peine de déchéance; il sera Autrichien, ou il ne sera plus. » En lisant le *motu proprio* de Pie IX, il nous semblait entendre sonner le glas de la monarchie pontificale.

L. C. GRILLIET.

(1) En vente chez les principaux libraires.
Dépôt à la propagande démocratique et sociale, rue des Bons-Enfants, 1.

qu'en politique, excepté chez quelques natures privilégiées, on ne le rencontre jamais.

En serait-il de même sous la République? je ne le puis croire. Comment se fait-il donc que je trouve dans l'arret ds renvoi et dans l'acte d'accusation des assertions aussi faussée que celle-ci : « Fraboulet a été arreté au Conservatoire. » J'ai été arreté, le 23 juin, chez moi. Je savais que depuis dix-huit jours une enquete se faisait chez le commissaire de police; je le savais par ceux-la même qu'il interrogeait. J'établirai que chaque jour des amis venaient m'engager a fuir, ce que j'ai constamment refusé de faire, parce que plusieurs de mes camarades avaient été arretés et que je pensais que ma place était à côté d'eux.

On a parlé, dans l'acte d'accusation, d'une condamnation que j'ai subie en 1827 ; voici un certificat à ce sujet qui pourra faire connaitre de quoi il s'agissait :

« Je soussigné P. Plaignard, représentant du Peuple, élu dans le département de la Vienne, certifie que si M. Fraboulet (Armand-François-Marie) a été condamné par la cour de Poitiers, en 1827, a trois ans d'emprisonnement et à cinq ans de surveillance, c'est uniquement pour avoir donné un soufflet au spectacle a un jeune substitut du procureur du roi ; que cette condamnation n'a pu porter atteinte a la probité de M. Fraboulet, et que cela est si vrai qu'ayant été gracié apres la revolution de 1830, en conséquence de ses antecédents politiques (qui n'avaient pas peu contribué à l'énormité de la condamnation), il a été élu par ses concitoyens lieutenant de la section d'artillerie, et qu'à la meme époque il a été nommé par le sous-préfet de Chatellerault officier chargé de la surveillance et de l'entretien de l'armement de la garde nationale de cette ville.

Paris, le 6 septembre 1848.

PLEIGNARD..

Le sous-préfet de l'arrondissement de Châtellerault, actuellement à Paris (en congé), affirme l'exactitude des faits attestés par Pleignard, représentant du Peuple.

Paris, 6 septembre 1848.

A. FRADIN.

LE CIT. LOURIOU. Jeudi soir je me suis constitué prisonnier. J'ignore complètement les faits particuliers qui me sont imputés; j'ai des témoins à faire entendre.

Interrogatoire des accusés.

LE CIT. PRÉSIDENT. Accusé Chipron, levez-vous.

LE CIT. CHIPRON. Je refuse de répondre.

LE CIT. PRÉSIDENT. Accusé André, levez-vous.

LE CIT. ANDRÉ. J'ai des explications à donner, et je le ferai pour le Peuple et pour mon pays. Quant à l'accusation en elle-même, les témoins, les indices lui manquent jusqu'à ce jour. J'attendrai que le ministère public les ait produits pour répondre.

LE CIT. PRÉSIDENT. Accusé Dufélix.

LE CIT. DUFÉLIX. Je viens vous déclarer que, signataire de la protestation lue par le citoyen Gambon, j'y adhère sans restriction. Je n'ai donc à répondre à aucune de vos questions. Mon défenseur, le citoyen Bac, donnera d'autres observations en ce qui concerne le fait principal.

LE CIT. PRÉSIDENT. Et vous, accusé Napoléon Lebon, refusez-vous de répondre?

LE CIT. LEBON. Je me propose de donner toutes les explications nécessaires quand le moment sera venu.

LE CIT. PRÉSIDENT. Et vous, accusé Baune?

LE CIT. BAUNE. J'attendrai également que des pièces ou des témoignages aient été produits contre moi pour répondre.

LE CIT. ROYER, avocat général. Mais reconnaissez-vous les lettres signées de vous, de l'accusé André et de l'abbé Montlouis?

LE CIT. BAUNE. Je répondrai plus tard, je le répète

LE CIT. PRÉSIDENT. Et vous, accusé Langlois?

LE CIT. LANGLOIS. Je m'expliquerai dans le cours des débats.

LE CIT. PRÉSIDENT, au citoyen Bureau. Êtes-vous un des rédacteurs de la *Démocratie*?

R. Oui.

D. Étiez-vous membre du comité de la presse?

R. Je l'ai reconnu.

D. Pouvez-vous nous dire ce qui s'y est passé?

R. Je ne répondrai plus à aucune question.

LE CIT. PRÉSIDENT. Et vous, accusé Paya?

LE CIT. PAYA. J'ai été arreté contre le vœu formel de la loi. C'est un procès de tendance qu'on me fait, et la preuve, je la trouve dans le soin avec lequel on mentionne les 27 procès de presse que j'ai subis sous la monarchie. On dit que je me fais un titre de ces procès et l'on a raison, car je crois qu'on peut se faire honneur, sous la République, d'avoir été républicain sous la monarchie.

On a dit que j'avais demandé une récompense nationale. C'est une erreur. Je n'ai demandé ni faveur, ni emploi, ni récompense d'aucune sorte. Ma lettre doit être entre les mains du ministère public, et il lui sera facile de rectifier cette erreur.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Accusé Commissaire, veuillez répondre aux questions que je vais vous adresser.

LE CITOYEN COMMISSAIRE. J'attendrai que l'accusation prouve les absurdités qu'elle m'impute; mais dès à présent je crois devoir protester contre la lettre qui m'a été attribuée par l'*Assemblée nationale*. Cette lettre est écrite en allemand, et je ne connais pas cette langue.

LE CITOYEN SUCHET, interrogé par le citoyen président, déclare vouloir attendre l'audition des témoins, que produira l'accusation.

LE CITOYEN MAIGNE refuse formellement de répondre à toute question.

Les citoyens Pilhes, Fargin-Fayolle, Daniel-Lamazière, Vauthier et Deville, déclarent n'avoir rien à répondre tant qu'on n'aura pas produit de témoins.

Les citoyens Boch et Gambon déclarent s'en référer à leur protestation d'hier.

LE CIT. LOURIOU, interpellé par le citoyen président, déclare que s'étant constitué prisonnier il y a deux jours, il se trouve dans une position exceptionnelle. Il accepte le débat et consent à répondre aux questions qui lui seront faites, pourvu qu'elles ne concernent pas ce qu'on qualifie de complot. Il déclare ensuite n'avoir pas signé l'appel aux armes ; il n'en a pas eu connaissance.

Il n'est pas allé au Conservatoire comme le prétend l'accusation, qui, pour le prouver, dit qu'un morceau de carte trouvé au Conservatoire doit lui appartenir.

Le cit. Louriou explique ensuite qu'il n'avait pas deux cartes, mais une carte et une médaille, qu'il échangea plus tard contre sa carte.

LE CIT. PRÉSIDENT. Accusé Guinard, vous êtes accusé d'avoir pris part à un attentat commis le 13 juin...

LE CIT. GUINARD. Je ne veux rien céler, rien nier de ma participation aux faits qui se sont passés le 13 juin. Mais mes amis et coaccusés ayant désiré ne s'expliquer qu'après l'audition des témoins, je me range entièrement de leur avis, et je ne répondrai pas à vos questions en ce moment.

D. Accusé Achaintre, le 13 juin, vous êtes allé au Palais-National.

LE CIT. ACHAINTRE. J'ai répondu à toutes les questions que vous allez m'adresser à MM. les juges d'instruction; je m'en réfère à mes interrogatoires.

Les accusés Delahaye, Merliot, Maubé, Vernon, Fraboulet de Chalendar, Angelot, Lemaître, Forestier et Schmidt, successivement interpellés par le président, déclarent ne vouloir répondre que quand on aura produit des témoins.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'accusé Lemaître déclare ne pas savoir pourquoi il est sur ces bancs; or, voici une lettre trouvée au Conservatoire, dans laquelle il est désigné comme rendant un service à l'insurrection.

LE CIT. LEMAITRE. Je trouve l'accusation par trop curieuse pour ne pas dire deux mots à propos de cette prétendue note. Comment! parce qu'en Chine ou en Amérique on aura trouvé une note portant mon nom, je devrai être emprisonné et accusé de complot et d'attentat! Ceci est par trop absurde et j'attendrai pour m'expliquer sur cette prétendue note que l'accusateur public veuille bien nous dire quelle est son authenticité. La naïveté d'une semblable accusation me prouve d'une manière évidente que c'est un procès de tendance que l'on veut faire.

Je suis sur ces bancs parce que je suis socialiste et que je l'avoue hautement.

LE CIT. PRÉSIDENT. Accusés, je vois avec peine le système de défense que vous choisissez. Dans votre intérêt, il eût beaucoup mieux valu répondre aux questions que je voulais vous adresser. Messieurs les jurés n'ont pas connaissance de ce qui s'est passé devant vos juges d'instruction, et vos réponses eussent pu les éclairer dès le commencement des débats.

L'audience est levée et renvoyée à demain matin dix heures. Il est cinq heures et demie.

Nos abonnés ont reçu, avec le numéro d'hier, la première feuille de l'édition grand in-8° du procès du 13 juin, que nous publions. Avec le numéro de demain, ils recevront la deuxième et la troisième feuilles, contenant la fin de l'acte d'accusation, et la quatrième feuille, renfermant la seconde séance.

Les abonnés de la *Tribune des peuples* reçoivent, sans augmentation de prix, la collection in-4° du procès du 13 juin.

Les abonnés nouveaux reçoivent également tout ce qui a paru de la Biographie des accusés par UN DÉMOCRATE.

La *Tribune* publie, le soir, un supplément qui donne *in extenso* les débats de la haute cour de Versailles. A minuit, ce compte-rendu est imprimé en brochure grand in-8°, sur deux colonnes de texte, et expédié dans les départements.

On s'abonne pour 30 jours en envoyant un mandat sur la poste de 2 fr. 50 c. pour les départements et de 2 fr. pour Paris. Si le procès, contre nos prévisions, dure plus de 30 jours, les abonnés auront à nous tenir compte de chaque numéro au prix de 10 c. pour les départements, de 5 c. pour Paris.

Les livraisons réunies formeront un très beau volume in-8°. Une couverture imprimée sera envoyée aux abonnés avec la dernière publication.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* contient, dans sa partie officielle, un arrêté qui proroge, jusqu'à l'adoption de la mise à exécution de la nouvelle loi sur la police du roulage, l'ordonnance qui fixe le tarif des poids des voitures de roulage.

— M. H. Dameth, notre collaborateur, commencera son cours sur l'*Histoire de la civilisation* mardi prochain, 16 octobre, à huit heures du soir, dans les salons de l'association polytechnique, passage Jouffroy, n° 16.

— Un nouvel engloutissement vient d'avoir lieu à Lons-le-Saulnier, dans la rue du Puits Salé, à peu de distance de celui qui émut si vivement notre population le 26 juillet dernier, et inquiéta sérieusement les habitants de la rue de Besançon et des quartiers voisins. Samedi, à 7 heures du soir, les locataires de la maison de M. Renaud entendirent du bruit dans le jardin ; il leur semblait qu'on dérangeait les laves qui entourent les plates-bandes. On peut se figurer qu'elle fut leur surprise lorsque, allant voir quelle était la cause de ce qu'ils entendaient, ils aperçurent le terrain qui descendait pour ainsi dire à vue d'œil!... A 10 heures, le sol était affaissé de 6 mètres. Aujourd'hui, l'excavation causée par l'affaissement offre un orifice d'environ 20 mètres de circonférence et une profodeur de 8 mètres. Cet engloutissement, qui ne paraît pas complètement arrêté, est attribué aux mêmes causes qui ont amené celui de la rue de Besançon : c'est, pense-t-on, un courant souterrain qui mine et entraîne le sol, et non la dissolution d'un banc de sel, comme la proximité d'un puits salé le fait croire généralement. — L'affaissement continue en s'élargissant. (*Patriote jurassien.*)

MALADIE DES HARICOTS. — L'attention de l'Académie des sciences vient d'être appelée, il y a quelques jours, sur un fait digne d'intérêt pour les personnes qui s'occupent d'économie rurale. M. Durand a envoyé à Caen plusieurs échantillons de haricots atteints d'une maladie jusqu'ici inconnue des cultivateurs de la Normandie, et qu'on suppose avoir quelque analogie avec la maladie qui s'est développée sur les pommes de terre, il y a quelques années.

Jusqu'ici cette maladie n'a frappé sur chaque pied de haricot que quelques-uns de ses rameaux pourvus de fruits. Toutefois, ainsi que le remarque M. Durand, le haricot joue parmi nous un si grand rôle dans l'alimentation, que tout ce qui semble compromettre sa culture doit occuper sérieusement l'attention des hommes compétents.

(*La Constitution de la Charente.*)

— On lit dans la *Constitution* d'Angoulême :

« Dès la première séance de l'Assemblée, nous avons remarqué que M. Marc Dufraisse a demandé un congé pour cause de maladie. Nous avons appris depuis que cet honorable de la Dordogne est atteint d'une maladie très grave, qui ne lui permettra probablement pas de se présenter le 22 devant les assises d'Angoulême. M. Marc Dufraisse, depuis son retour a Paris, a continuellement gardé le lit, et les médecins qui lui donnent des soins assurent que, sans être très dangereuse, la maladie n'en sera pas moins longue à guérir.

Nous tenons de la personne qui nous a donné ces renseignements, que M. Marc Dufraisse lui-même tiendrait surtout à se présenter devant le jury de la Charente sans retard, ne voulant donner à personne le droit de penser qu'il cherche à gagner du temps. Que M. Marc Dufraisse se rassure, l'affaire qui lui est imputée n'est point si grave qu'elle ne puisse être ajournée à l'époque des assises ordinaires, sans préjudice pour la société, ni pour lui-même. Il a à répondre d'articles dont il n'est pas l'auteur, dans un journal auquel il avait laissé sa signature comme gérant responsable, voilà tout.

Dans tous les cas, nous attendons avec impatience des nouvelles de sa santé. Nous sommes heureux de le compter au nombre de nos amis, et plus heureux encore d'annoncer au public de notre département que M. Marc Dufraisse ne ressemble en rien au portrait qu'a fait de lui la presse honnête et modérée. C'est un homme comme un autre, mais il diffère de ses détracteurs, en ce qu'il croit que la République est la sauvegarde de nos intérêts les plus chers. Nous le croyons comme lui.

— Les houillères et salines de Gouhénans, qui ont fait tant parler d'elles dans le fameux procès Teste, Cubière et consorts, sous le dernier règne, ont été vendues hier 13, par adjudication, à Lure, sur la mise à prix de 500,000 fr.

— On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« M. Maurice Schlesinger, éditeur de musique, a été arrêté à Cœsel et conduit en prison dans les circonstances suivantes : Cœsel est une petite ville d'eaux. A table d'hôte, M. Schlesinger, parlant devant une dame d'honneur de la reine de Prusse, dit que le roi Frédéric-Guillaume avait manqué à ses serments.

» La dame d'honneur menaça, par forme de plaisanterie, de le dénoncer; mais le propos fut pris au sérieux par des officiers prussiens qui, le lendemain, signifièrent à M. Schlesinger d'avoir à quitter le jardin public, où il se trouvait avec sa famille. La police intervint dans l'intérêt, dit-elle, de M. Schlesinger, et pour l'empêcher d'être maltraité par les officiers; mais elle le fit conduire à la prison, d'où il ne sortit que moyennant une caution de 12,000 fr., et l'engagement de se présenter devant le tribunal pour y répondre à l'accusation de haute trahison. »

— Hier matin, à quatre heures, Huber, condamné à la déportation, était extrait de la maison de justice de Versailles. Une escorte de gendarmerie accompagnait la voiture cellulaire dans laquelle il avait pris place. A six heures, il arrivait à la Conciergerie pour être mis à la disposition de M. le préfet de police.

— Douze militaires, appartenant au 17e léger, viennent d'être condamnés, par le conseil de guerre de la 10e division militaire, pour avoir pris part, à Lyon, à l'insurrection du 13 juin. Ces douze militaires viennent d'être condamnés, le premier, à dix ans de fer; les autres, à des peines qui varient de cinq ans à quinze jours de prison.

— La suspension de la pièce de *Rome* vient d'avoir son contre-coup sur une scène plus modeste, celle du Petit-Lazary. On devait y jouer *Pierrot à Rome*, pièce destinée à célébrer le triomphe des armes françaises.

L'administration, avertie par l'autorité avant la représentation, changea le titre de l'ouvrage, qui devint *Pierrot s'en va-t en guerre*. La scène fut transportée en Afrique, et les deux traîtres de l'ouvrage quittèrent leurs noms romains pour devenir deux farouches Bédouins. Il résulta de ce changement de singulières positions : ainsi les Bédouins parlent de sonner les cloches, de faire des processions et de recevoir la bénédiction du saint-père. Ils tiennent de plus une gargotte à la barrière du Désert, où l'on boit du *petit bleu* et où l'on vend du chat pour du lapin.

— La statue en marbre de la célèbre tragédienne anglaise mistress Siddons, par Thomas Campbell, vient d'être placée dans l'abbaye de Westminster, aujourd'hui le Panthéon de l'Angleterre.. Avant elle, deux autres tragédiens fameux, Garrik et John Kemble, avaient obtenu le même honneur ; ce dernier était frère de mistress Siddons.

L'un des Rédacteurs Gérant : ALPHONSE HERMANT.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.